

**L'ADMINISTRATION
PRÉFECTORALE DE
DUBOUCHAGE DANS LES
ALPES-MARITIMES**

PAR M. DERLANGE

Ce diplôme a été conçu à l'occasion du 150^e anniversaire de la création des préfets. Il étudie l'action de Dubouchage sous un angle administratif sans s'attarder sur l'histoire générale du département sous le premier empire, et sans relater les événements de la petite histoire locale. Il convenait de chercher le lien existant entre les principes de la centralisation napoléonienne et les nécessités particulières au département : le plan ne suit pas une évolution chronologique, mais il répertorie les activités du préfet dans les divers secteurs de son pouvoir étendu.

- L'installation de Dubouchage dans les Alpes-Maritimes.

Les Gratet du Dubouchage forment une vieille famille du Bas Dauphiné (Le Bouchage, commune proche de la Tour du Pin). Son père était conseiller au Parlement. Son frère cadet, François-Joseph, fit le dernier ministre de la marine de Louis XVI (1792) avant de devenir un des agents secrets des Bourbons en exil.

Né le 18 septembre 1746, Marc-Joseph fit des études militaires. Il sort officier du génie de l'école de Mézières. Ouvert aux idées nouvelles, il participe aux assemblées de Vizille et de Romans, mais peu révolutionnaire et dévoué à sa famille, il démissionne de l'armée en 1790, pour se consacrer à la gestion de ses biens. Il émigre juste le temps nécessaire à sa sécurité pendant la Terreur. La réputation de sa famille le ramène au conseil de la préfecture de l'Isère sous le nom républicanisé de Dubouchage. Il y fait étalage de ses qualités d'administrateur. Le premier Consul le nomme alors Préfet de 5^e catégorie des Alpes-Maritimes (26 ventôse, anXII-7 mars 1805).

C'est donc un ancien vicomte de bonne éducation, attaché aux choses de l'honneur, à la dignité de ses fonctions, aux principes religieux. De la tradition parlementaire de sa famille, il a hérité le goût de l'administration consciencieuse. Modéré en toute chose, il a servi l'Empire qui ne gênait pas ses convictions profondes, sans passion. Il crut concilier l'ancien régime et l'ordre nouveau en signant Dubouchage !

Il a 57 ans quand il succède à Alexandre du Tournai ci-devant marquis de Joyeuse, comte de Châteauneuf-Randon, deuxième préfet en exercice des Alpes-Maritimes. Ce "Général-Préfet" semblait avoir fait l'unanimité contre lui. Le secrétaire général Capelle, qui connaissait personnellement le ministre Chaptal multiplia les démarches pour évincer son supérieur : " On dirait qu'il a pour instruction de faire haïr ce gouvernement, de porter la crainte et la division dans tous les esprits."

Dubouchage trouve le département dans un état anarchique. Il réclame aussitôt "une grande latitude de mouvement et l'appui constant du gouvernement". Châteauneuf-Randon n'était pas un administrateur; il n'était même pas sérieux. Dans ces conditions, les maires laissaient aller à vau-l'eau une administration qui devait leur sembler bien complexe. Parmi les collaborateurs directs de l'ancien préfet, ce n'est qu'intrigues, et Châteauneuf-Randon ne peut se retenir d'y jouer sa partie.

Le département était composé de l'ancien comté de Nice (arrondissements de Nice et de Puget-Théniers) et de l'arrondissement de San-Remo qui-lui fut adjoint en 1806 pour améliorer ses ressources financières défailtantes. La population était peu homogène. La région de San-Remo sera fort peu francisée. Les populations des hautes vallées conservaient un espoir d'indépendance favorisé par les difficultés de pénétration. Quant aux Niçois, c'étaient pour la plupart des commerçants ou de vieilles familles terriennes intéressés davantage à leurs affaires locales qu'à la politique générale. Le "Nissard" avait souscrit à tous les régimes avec indifférence témoin ce maire de Levens qui avait oublié de faire célébrer le 14 juillet et qui s'engageait, pour se racheter, à tout organiser pour le dimanche suivant

En outre, la situation économique du département était des plus primitives. Tout l'arrière-pays vit d'une agriculture traditionnelle, soumise aux moindres caprices du temps.

Dans son rapport à la Convention, au lendemain de l'annexion, l'abbé Grégoire écrit : " Le pays est sur la Côte un lieu de délice, mais quand on s'enfonce dans l'intérieur, on est tenté de le comparer à uneasure cachée derrière une superbe façade". Fodéré, auteur d'une statistique sur les Alpes-Maritimes, note que Nice, à elle seule, possède la moitié de la population de son arrondissement, ce qui lui semble nuisible à la prospérité du pays tout entier (Nice : 25.000 h. environ).

La ville ne prospérait d'ailleurs qu'à moitié, faute de communications reliée à la France par un pont de bois vermoulu sur le Var, au Piémont par un chemin de montagne. Puget-Théniers, sous-préfecture, n'est desservie que par un sentier muletier longeant le flanc sud du mont Vial et distance de Nice de 15 heures de marche. Chaque année, il faut importer par cabotage environ 200.000 hl de blé.

Dubouchage eut donc à remettre en place les rouages administratifs, à pacifier les esprits, à développer le civisme et à écarter les misères de la population, tout en satisfaisant aux impératifs de l'Empereur. En cela, il a mérité le compliment que Lucien Bonaparte voulait voir adresser à ses préfets "Il administra en homme de bien".

Dubouchage et les représentants du département.

Les premiers actes de Dubouchage furent pour calmer les esprits et remettre en ordre l'administration. Méprisant les intrigues, il épura ses services de tous les factieux et chercha à recruter des fonctionnaires intègres et dévoués. Une active surveillance policière ferma la frontière, refoula les suspects, mit fin au "règne des sans-culottes". Le préfet peut écrire à la fin de l'année : "les crises ne sont pas d'origine politique et l'esprit public est bon."

A la préfecture, Dubouchage s'appuie d'abord sur Capelle, puis sur Sauvaigie, à qui il laisse en toute confiance, l'intérim de ses fonctions. Les chefs des quatre bureaux sont choisis parmi les vieilles familles niçoises ralliées à l'empire : les frères Tondutti de l'Escarène, Laurenti, fils du comte de Venanson, Castellet, ancien comte de Laroque. Le préfet peut compter sur ses sous-préfets : Blanqui à Puget-Théniers, Chassepot de Chaplaine, Bocardi et Durazzo successivement sous-préfets de San-Remo. Les maires sont étroitement surveillés, voire révoqués, comme celui de Berre qui délivra naïvement "un certificat de royalisme à un émigré pour lui servir auprès du roi Sarde" ou comme Defly, le maire de Nice, en conflit avec ses collaborateurs.

Dubouchage conclut cette remise en ordre par une note des plus explicites sur ses attributions: "Le Préfet sera seul chargé de l'administration.... est un agent d'exécution. Ses actes ne doivent renfermer que la volonté de la loi et des règlements de l'Empereur....

L'organisme le plus représentatif des intérêts du département est le Conseil général. Il était recruté de telle façon qu'il avantageait outrageusement les intérêts de la ville de Nice: 11 représentants pour l'arrondissement, 2 pour celui de Puget-Théniers, 3 pour celui de San-Remo, pourtant peuplé (45.000 h. contre 65.000 pour celui de Nice). Il est vrai que cet arrondissement ne fut adjoint aux Alpes-Maritimes que pour l'aider à éponger ses déficits financiers (l'état de répartition de l'impôt montre que l'on ne s'en est pas privé).

Les conseillers sont presque tous d'anciens négociants devenus hommes de loi à la faveur de la Révolution, et plus préoccupés des intérêts locaux que de ceux de la France. Leurs rapports avec le préfet sont excellents. Dubouchage qui leur a rappelé ses fonctions étendues, adoucit sa mise au point en ajoutant: "Tout ce qui peut contribuer à améliorer le sort des habitants, ne peut m'être étranger". En fait, comme partout, le Conseil en est réduit à émettre des vœux et à dresser l'état de répartition des impôts (et encore, quand il est convoqué suffisamment à temps pour que la mise en perception des rôles ne soit pas déjà commencée !). Dubouchage, toutefois, ne profite pas de ses possibilités arbitraires. Il présente régulièrement aux conseillers un compte-rendu financier toujours très détaillé, même lorsque le rôle financier du Conseil

disparaît par le décret de 1810 -127 pages pour le rapport de 1814.

En réalité, Dubouchage essaye de se servir du Conseil pour résoudre ses problèmes financiers. La dette ne faisait que croître et embellir (212.000 fr. en 1814), le département ne pouvant se suffire à lui-même. Le Préfet lançait des appels au gouvernement. Pour leur donner plus de résonance, il réclame l'appui du Conseil, fait état de ses vœux au besoin, jusqu'à les lui souffler malgré cette correcte affectation, l'autorité du préfet est totale. Il parle au nom de l'Empereur et fait exécuter ses ordres. Cela ne se discute point. Certains conseillers, conscients de la nullité de leur rôle, ne se déplacent pas. Les séances de 1807 et de 1814 sont différées faute du quorum requis. Les vœux du Conseil, que Dubouchage ne cherche pas à contrecarrer, sont rares : diminution des droits de douane, de timbres; le plus original, la suppression de la Direction des Contributions directes "comme superflue, le préfet tenant le rôle principal".

Dubouchage, cependant, a toujours cherché à se justifier. Son rôle est délicat : comment expliquer le refus du gouvernement à toutes ses sollicitations ? Il n'hésite pas à définir clairement ce que l'on ne veut pas avouer en haut lieu. Il ironise sur la réunion de 1810, qui a pu se faire avant le recouvrement des rôles. Il dénonce les procédés du ministre pour couvrir le déficit et parle, lui, d'augmentation d'impôts. L'on pourrait s'étonner de cette attitude. En fait, Dubouchage a travaillé sérieusement à la défense des intérêts du département. Il a voulu la collaboration des conseillers dans les limites de son autorité. Il a dû s'en passer aussi, soit par la faute d'ordres impératifs, soit par suite de leur renoncement ou de leur incapacité. Résignés aisément, ils calmaient leur conscience en faisant état du dévouement du préfet !

L'administration communale tenait encore moins de place dans le système impérial. L'autorité totale du préfet amenuisa peu à peu les pouvoirs locaux. Cet envahissement était d'ailleurs facilité par "la manque de lumières" de la plupart des maires. Dubouchage qui les nomme, est résigné. "Ils sont difficiles à changer car l'on ne peut trouver mieux". Le Préfet en est réduit à leur mâcher la besogne et à leur envoyer directives sur directives, sans pour cela, augmenter outre mesure l'efficacité de son action. A Nice (et à San Remo) ville de plus de 20.000 h. c'était l'empereur qui nommait le maire sur proposition du préfet après avoir fait évincer Defly, il dut accepter Romey, faute d'avoir pu trouver quelqu'un de valable sur place, puis l'expérience venant, il put choisir parmi les conseillers municipaux : De Orestis, Constantin, Caissotti-Roubion.

Le souci majeur du préfet est de suivre la gestion financière des communes, dont il fixait lui-même le budget (pour les deux principales villes il contrôlait leurs prévisions avant de les soumettre au ministre), Le principe est que la commune doit se suffire à elle-même : entretien des hospices, du culte, des armées, des travaux publics. C'était tout un problème. Dubouchage exige que les budgets présentent "des dépenses proportionnelles aux revenus et un excédent pour les dépenses imprévues". Le 4^e bureau de la préfecture est chargé uniquement de cette besogne.

C'est que Dubouchage doit aussi rendre des comptes, Il conseille, il ordonne en réalité, des économies; il fait créer des centimes additionnels, des octrois, des droits de boucherie, même dans les villages insignifiants. Dubouchage doit également prendre en considération les vœux des communes. Très vite, il en prit l'initiative, il leur propose ce qu'elles auront à formuler. Ces prévenances, il les justifie par l'incompétence des maires. De nombreux exemples montrent qu'il n'avait pas tort de jouer au despote éclairé. Il doit les presser de circulaires, envoyées au besoin, à leurs frais, des gendarmes chercher la réponse. Certaines initiatives personnelles, ridicules, révèlent leur ignorance administrative. Dans certains cas, il y a une véritable résistance. La population encouragée refuse la vaccine, de murer les cimetières, de croiser la race ovine locale avec des mérinos. Un seul cependant osa regimber ouvertement : Romey. On trouve dans sa correspondance avec le préfet, ces paroles sans équivoque: "Je me suis depuis longtemps imposé le devoir d'être soigneux à vous prouver l'étendue de ma résignation... Je me renfermerai dans le rôle passif auquel je me trouve réduit". Mais il ajoute:"

Pourquoi les lois et le gouvernement ont-ils donné des maires aux communes? Je ne vous manque pas de respect, Monsieur le Préfet, en vous plaçant avec moi sous l'empire des lois

Ainsi, il apparaît que Dubouchage fut un administrateur appliqué, jouissant d'une autorité absolue et n'en abusant pas forcément. Il n'est intransigeant que pressé par les ministres. Il tolérait bien des lenteurs qui n'étaient pas toujours de la négligence et lui-même était loin de renseigner par retour, ou des rapports qui ne reflétaient pas toujours la vérité.

- L'administration financière.

Le principe est que le département doit se suffire à lui-même et doit proportionner ses dépenses à ses revenus. Il doit, en outre, s'acquitter directement pour un moment de 487.700 fr. sans compter les Droits Réunis.

Le préfet est directement responsable de cette gestion devant le ministre de l'Intérieur coiffant lui-même les services de ses collègues des Finances et du trésor. En fait, l'action du préfet double celle du Directeur des Contributions directes.

Dubouchage, par nécessité, mais aussi par gain, prit au sérieux rôle. Il faisait un compte-rendu très précis de la situation aux conseillers généraux appelés à appuyer ses démarches auprès des ministres qui décidaient en dernier ressort, et malgré ses avis circonstanciés, de façon peu favorable la plupart du temps. Tout dépendait en fait de la somme que le département s'engageait à prendre à sa charge : il faudra dix ans pour aménager le lycée de Nice dans un couvent désaffecté, et la route de la Corniche, d'intérêt national, sera à peine achevée en 1814. L'on refusa la construction d'un pont en pierre sur le Var, la modernisation des installations de Villefranche comme celle de l'Hospice de Nice.

Ne pouvant pratiquement compter que sur lui-même, le département ne peut équilibrer son budget. Il faut prévoir 40.000 fr. de dettes annuelles et le déficit deviendra catastrophique avec la crise économique de 1811-1812 pendant laquelle tous les revenus des centimes additionnés passèrent à aider les indigents. Le ministre ne pouvait ignorer cette situation. Il ne lui accorda que deux fois une aide financière supplémentaire (1807- et 1810). Le département écrasé par 17 centimes additionnels ne put jamais se sortir de l'impasse.

Dans ces conditions, Dubouchage eut fort à faire pour obtenir le recouvrement des impôts exigés. Il n'hésita pas alors à user de toute la puissance de son autorité après avoir imposé au Directeur des Contributions, Seraine, un renouvellement de son personnel, il dirigea à sa guise cette administration. "C'est au Contrôleur de constater, au Préfet de juger répond-il à Seraine exaspéré, Le zèle de Dubouchage s'explique par la surveillance dont il était l'objet. On la jugeait aux résultats obtenus et Seraine lui-même renseignait de son côté directement son propre ministre. Les différends entre les deux hommes furent fréquents : le ministre de l'Intérieur donna toujours raison au préfet.

Il n'en allait pas de même avec les populations. Au début, estimant que la médiocrité des rendements provenait de l'administration déplorable de Châteauneuf-Randon, il vult rétablir la confiance. Il infirma, et interdit l'emploi des garnisaires. Mais il s'abusait : la pauvreté des revenus expliquait très largement la mauvaise grâce des contribuables. L'arriéré devint alarmant; les fonctionnaires ne pouvaient plus en faire caution. En 1811; la plupart des impôts de 1810 n'étaient pas rentrés. Le ministre refusa une prolongation des délais.

Il fallut rappeler les garnisaires en vain. "Le département est dénué de ressources et dans un tel état de détresse qu'il est incapable de s'acquitter de ses contributions", fait dire au Conseil général, Dubouchage pour se justifier.

Ses sollicitations étaient mal venues on un moment où les besoins de l'Empire accroissaient. Du moins réussit-il à éviter pour le département l'augmentation d'impôt prévue pour 1814,

Dubouchage fit donc son possible pour soulager la misère du département : il n'y réussit

guère.

- L'administration militaire.

C'était pour un préfet la deuxième préoccupation majeure et plus particulièrement les opérations de conscription que le gouvernement suivait de très près. Dubouchage était contraint d'envoyer des rapports, naturellement secrets et manuscrits, toutes les semaines. Pendant la période des levées, toute autre vie administrative cessait. Le Préfet parcourait tout le département : "Un préfet qui ne fait pas marcher la conscription ou qui tolère les déserteurs ne peut conserver ma confiance" (Napoléon).

Dubouchage sut fort à faire au début des brigands appelés barbets, sous couleur de royalisme, régnaient en maîtres dans les montagnes de l'intérieur. Les réfractaires se plaignaient tout naturellement à eux. La répression fut longue. En 1807, à la veille de l'amnistie accordée par l'empereur, il avait encore 267 déserteurs à poursuivre (le contingent annuel était d'environ 350 recrues). Dubouchage en fut réduit aux pires méthodes : influence morale des prêtres, intervention personnelle des maires, garnisaires payés 5 Fr la journée, de telle sorte que la famille ne pouvant y pourvoir, le village tout entier était chargé de ces frais de garnison dont l'effectif pouvait être accru au gré du préfet, mesures préventives par l'arrestation de tout futur conscrit suspect de mauvaise volonté.

Toutes ces initiatives eurent l'approbation du ministre. Il est vrai que Dubouchage se vante de n'avoir plus que 18 déserteurs à poursuivre en 1810, et qu'en 30 jours, le contingent d'activité de terre comme de mer était incorporé au complet : " le département est au nombre de ceux qui se sont le plus distingués dans tout l'Empire pour son bon esprit". Mais avec les difficultés de 1812, Dubouchage utilise en grand le procédé des colonnes mobiles lors des appels anticipés de 1813 et 1814. Dans la dernière année de l'Empire, il fait appel à toutes les troupes disponibles et il demande des renforts à Toulon. De 350, le nombre des conscrits était passé à 1055 !

Dubouchage devait s'occuper aussi de la sécurité des côtes et faire observer le blocus. Il disposait à cet effet de dossiers, gardes nationales, gendarmes et gardes-côtes d'ailleurs dépourvus d'armes et le plus souvent absents de leur poste parce que recrutés parmi les pêcheurs. Les corsaires anglais venaient à portée des batteries -rançonner les tartanes de cabotage, et la chaloupe canonnière que Dubouchage se fit octroyer était si peu connue qu'elle provoquait la panique parmi les pêcheurs.

Le rôle du préfet s'étendait bien entendu, à la poursuite des contrebandiers et à la surveillance du blocus. La pauvreté du commerce niçois, hors du cabotage local, réduisit les affaires du blocus à une seule : celle du brick américain "Arrow", d'ailleurs réglée à Paris.

Dans ce domaine militaire, Dubouchage ne fut donc qu'un simple agent de l'état, responsable et contraint à une initiative arbitraire. Avec les impôts la conscription, fut le point le plus décrié de l'Empire.

- L'administration de la Police.

L'Empereur l'avait développée au plus haut point. Les préfets devaient appliquer les ordres supérieurs à la lettre et pouvaient disposer de la force armée et même de la justice. Ils n'étaient pas pour autant les chefs de police et ils devaient rendre compte de façon confidentielle et manuscrite au conseiller d'État dont ils relevaient -un certain Palet, pour les Alpes-Maritimes, vigilant, pointilleux et zélé-.

Dubouchage envoyait un rapport trimestriel sur la conscription, la sûreté publique, les subsistances, le commerce, les cultes, et à l'occasion des rapports extraordinaires, sans parler des renseignements à fournir à la police secrète. Dubouchage n'a jamais semblé montrer un zèle intempestif. Il se fait rappeler à l'ordre sévèrement par deux fois, notamment pour n'avoir pas

fait de compte-rendu sur le séjour du Pape à Nice en 1809 : "J'appelle votre attention, Monsieur, sur le moyen de rendre vos rapports avec moi beaucoup plus actifs qu'ils ne le sont. Il est constant que j'apprends toujours trop tard la plupart des événements importants qui ont lieu dans votre département" et Pelet incita alors les maires à correspondre directement avec lui

Cette négligence s'explique en partie par le mépris de Dubouchage pour toutes les formes policières, mais aussi par la lenteur des renseignements à lui parvenir. Il arriva plusieurs fois que Pelet en fut informé avant et lui envoyât des directives. Aussi notre préfet donnait-il des ordres dont il avait perdu toute initiative. Cela se produisit le plus souvent avec les affaires du secret : les quatre prêtres romains et l'ex-reine d'Etrurie Marie-Louise "en résidence " dans le département et le séjour de Pauline Borghese qui causa bien du tracas au préfet.

Dubouchage n'aimait guère tout cela. Il se préoccupait davantage du respect que l'on devait aux agents de l'autorité publique et de l'opinion des foules. Il écrivait : "On souhaiterait pour la gendarmerie, plus d'aménité et moins de raideur". Il excuse les rébellions de mauvaise humeur par "l'attitude acerbe et les mesures illégales" de certains gendarmes, percepteurs et officiers des Droits Réunis. On ne le surprend qu'une fois à faire preuve d'excès lorsqu'il règlemente les représentations au Théâtre de Nice. Il est; défendu de demander la répétition d'un air sous peine d'être arrêté"! (ce qui souleva les protestations indignées de Amey).

Il n'y eut pas à proprement parler d'opposition, hors les Barbets qui "organisaient" le brigandage dans les communes de Tende et de la Brigue. Il est vrai que Dubouchage ne parut pas employer toutes les méthodes qu'il avait à sa disposition, Il s'excusa par les difficultés d'accès, le manque de troupes employées comme garnisaires, la répugnance des gardes nationales qu'il fallut payer spécialement pour faire des battues. Pelet en fut mécontent : " les temps du barbetisme sont revenus". Cependant, ces Barbets refoulés dans la montagne ne sont pas très dangereux et ils semblent disparaître vers 1810. Il faut dire aussi qu'en matière de répression pénale, Dubouchage ne fut guère secondé. La Justice, mal logée, était sans prestige et sans efficacité, peuplée de toute sorte de gens ignorants et intéressés. Ce n'est qu'en 1813 que Dubouchage assure le ministre du bon fonctionnement de la Justice et de la régression du crime et des délits.

Bref, soit par manque de goût soit par négligence, soit par politique (il est préférable sous le rapport de la paix et de l'ordre public, de satisfaire plutôt que de mécontenter", dit-il, en autorisant une procession, interdite par les lois, de pénitents de San Remo), Dubouchage semble avoir allégé avec une compréhension dont on s'est souvenu, cette partie de son ministère.

- Police et Religion.

Le préfet est le collaborateur incessant de l'évêque. Il règlemente les cultes, donne avis sur la nomination et la révocation des curés. Napoléon prétendait faire de la religion une auxiliaire du régime. Ce n'était possible que si le préfet se montrait déférent et l'évêque obéissant. Ce fut le cas. Dubouchage, par son éducation et ses convictions personnelles, respectait sincèrement l'évêque de Nice, J.B.Colonna d'Istria, lui-même tout dévoué à l'Empire (il devait sa dignité à son cousin le cardinal Fesch) et d'une profonde piété. Dubouchage se contentait donc de suggérer et laissait l'évêque agir à sa guise. Quelques curés qui condamnaient les acquéreurs de biens nationaux ou l'arrestation du Pape furent évincés. En remerciement, Dubouchage épurait le répertoire trop immoral du théâtre.

La grande affaire fut le passage du Pape à Nice. Le premier eut lieu en 1809 alors que Pie VII se rendait en résidence surveillée à Savone. Dubouchage était dans ses terres; Sauvaigie ne fut informé de rien : on voulait l'incognito. C'est pourquoi Sauvaigie alerté par la rumeur publique se rendit au Var pour trouver 2.000 Niçois à genoux, l'ex-reine d'Etrurie comprise !

Sans instructions, le Secrétaire général agit comme l'aurait fait son supérieur. Il logea le

Pape à la préfecture, toléra les entrevues privées, se gardant, quant à lui, de se compromettre. Dubouchage trouva que tout s'était si bien passé qu'il en oublia d'en faire rapport à Pelet.

La deuxième fois, l'Empire vacillait et le Pape libéré, retournait à Rome. Ce fut l'officier dirigeant l'escorte qui prévint le préfet, lui recommandant le maximum de discrétion. Là encore, la voix publique devança les officiels. La population fit un accueil triomphal au Pape, ce qu'il devait remercier par un compliment de reconnaissance à la municipalité. Dubouchage, quant à lui, fit le mort, envoyant une vague relation des événements. Cette fois, Pelet eut le bon goût de ne pas insister.

Ainsi, Dubouchage avait-il concilié son zèle de fonctionnaire surveillé, sa bonne éducation et l'enthousiasme d'une population qui, en l'occurrence, comme il l'avait très bien senti, ne songea pas à faire grief à l'Empire de ce qui avait amené le Pape à Nice.

- Police et Esprit Public.

Un préfet devait avant tout éviter de faire haïr le régime et de se faire haïr lui-même. Dubouchage n'était pas homme à se faire haïr. Sachant que la population avait les yeux fixés sur lui, il prit grand soin à faire respecter sa fonction officielle comme celle de ses collaborateurs par une attitude pleine de dignité faite de justice et de paternalisme. Il se devait aussi démontrer l'exemple de son dévouement à l'Empereur, entraînant l'émulation plus au moins spontanée de ses collaborateurs. Il y en eut de sincèrement attachés (Blanqui - Romey) mais aussi combien de flagorneurs aux protestations aussi enflammées que ridicules ! (Napoléon, plus illustre, plus savant que Charlemagne affirme le Conseil municipal de Nice). Cela importuna tant l'Empereur qu'il donna ordre au préfet d'interdire ces démonstrations ! Le résultat fut que Dubouchage dirigea les opérations et l'on retomba dans le service commandé. Ainsi, lors de la régence de l'Impératrice, il convoquait les conseils municipaux en réunion extraordinaire en leur précisant "chaque adresse exprimera 1/ l'élan spontané..... 2/ l'assurance qu'aucun sacrifice..... 3/ le bon esprit des populations

Dubouchage voulut s'occuper aussi de l'ordonnement des fêtes officielles. Il définit soigneusement à chaque maire le caractère symbolique de la fête dit établit un programme adapté avec bon sens aux possibilités financières et au caractère originel de la commune. Il avait l'ambition d'associer à ces fastes imposés, une réelle joie populaire : " Il faut faire éclater les sentiments de la reconnaissance publique: la saison peut favoriser les denses, les joutes.... des jeux particuliers dont il faut -tirer parti."

Les fêtes de Nice alliaient salves d'artillerie, défilés des autorités, messe solennelle aux illuminations populaires, concerts et bals publics, distribution de pain aux indigents et l'inévitable mariage de la rosière avec un brave rescapé des campagnes militaires. En fait, tout concourait à rendre ces fêtes populaires : la part importante des cérémonies religieuses, la confusion des dates : fête du 15 août, anniversaire de la naissance de l'Empereur et St Napoléon !

Dubouchage pouvait donc faire de brillants rapports et Montalivet montra sa satisfaction; mais que restait-il du dévouement des populations au régime, les lampions éteints ?

- Police et Subsistances

Ce problème relevait encore des fonctions policières du préfet car l'ordre public était directement lié au bon approvisionnement des populations. Le ministre de l'Intérieur et Pilet réclamèrent de nombreux rapports sur la situation économique du département. Or l'incapacité de ce dernier à se suffire à lui-même, à l'exception de l'huile d'olive et de quelques fruits, obligea le préfet à de multiples démarches. (Aspremont, par exemple, ne produit de blé que pour deux mois de consommation).

Le déficit des blés évalue entre 180.000 et 200.000 hl. Il faut importer du Languedoc par cabotage ou du Piémont par l'impossible col de Tende.

Or, la régularité de ce trafic est fort perturbée par les corsaires anglais, les barbets ou les intempéries sans parler des spéculateurs. Nice du moins, ayant la priorité, eut toujours à manger à sa faim.

Dubouchage surveille de près les prix et les spéculations. Il impose un pain populaire, diminue les octrois. Il évite de taxer la marchandise "seul moyen pour la faire disparaître" assure-t-il au maire de Saorge. Il faut laisser à la liberté du commerce et à la concurrence le soin d'assurer les approvisionnements.

En réalité, le problème se prolonge sur le plan national; les blés du Languedoc sont régentés à l'exportation par le ministre de l'Intérieur. Dubouchage doit sans cesse intervenir pour obtenir des permis et des dérogations. Il reçut même l'autorisation de délivrer lui-même les permis de cabotage. Il triomphe devant le Conseil Général: "j'ai obtenu un permis d'exportation alors que les blés étaient bloqués.... Votes les autorisations dont j'avais besoins je les ai sur-le-champ obtenues".

- Administration Économique et Bienfaisance publique.

Des enquêtes méthodiques sur l'état économique du département étaient exigées. Dubouchage y répondait minutieusement, bien qu'avec retard, toujours à cause de la lenteur des maires à lui répondre. La situation critique l'obligea à prendre quelques initiatives.

Il est vrai que les habitants eux-mêmes ne l'ont guère encouragé; le Conseil général se désintéresse de tout ce qui ne touche pas de près le commerce niçois. Pas d'écho aux appels de Dubouchage concernant la maladie des oliviers, la plantation de mûriers la long des chemins, l'éducation des abeilles", l'implantation des mérinos, le ravage des chèvres et le déboisement anarchique. À "la routine aveugle et irréflectie" il faut ajouter les irrégularités climatiques. Dubouchage n'était pas un combattif qui s'acharne à vaincre malgré tout. C'est sur l'injonction gouvernementale qu'il tenta l'expérience du sucre de raisin, -qui eut pu être concluante sans le dédain de la population- et celle, plus surprenante, de la plantation du coton dans la basse vallée du Var -qui échoua totalement-. Par contre, il enterra les expériences relatives à la betterave à sucre.

A partir de 1810, les catastrophes naturelles contraignent Dubouchage à parer au plus pressé. "Depuis trois ans, il n'y a plus de récoltes en quelque genre que ce soit... Le cultivateur est obligé de se passer de vin et dans beaucoup de familles on manque de pain" dit-il dans son rapport de 1811. Il ne suffit plus de ravitailler, il faut secourir les indigents, leur trouver du travail. Il se heurte alors à nouveau au mur de l'argent.

Le bilan économique est donc négatif. L'agriculture est restée dans des pratiques routinières qui ne la mettaient pas à l'abri des accidents naturels, l'industrie était limitée à quelques moulins à huile, quelques tissages de soie et l'essentiel du commerce se bornait à ravitailler la ville de Nice.

Quoi d'étonnant alors que la bienfaisance publique fut un des points les plus alarmants ? L'Empereur ne s'intéresse à la question que sous l'aspect de l'ordre social : un décret de 1803 ordonne, dans chaque département, la création d'un dépôt de mendicité pour les sédentaires et d'une maison de détention pour les vagabonds. Or ces vagabonds pullulent, surtout aux abords de l'ancienne frontière. Saorge en dénombre 70, pour la plupart des "Liguriens" pour 1800 h.

Dubouchage pensa les faire travailler dans les prisons de manière à alimenter les revenus du Bureau de Charité qui ne s'élevaient qu'à 7.000 Fr par an, mais un arrêté impérial supprima cet atelier en 1807. Faute d'argent, il faut 3 ans pour aménager le palais du prince de Monaco en hospice. À Nice, - c'est tragique : dès 1806, le déficit des trois hospices (la Croix, St-Roch, et la Charité) atteint 27.751 fr. Dubouchage les trouve d'ailleurs vétustes exigus et mal

placés. Il redoute une épidémie. Dix années de réels efforts se résument ainsi en 1813 : "Un projet paraissait devoir être adopté, mais les moyens d'exécution ... sont encore plus éloignés aujourd'hui que jamais...".

La crise de 1811-12 dénonce ouvertement la faiblesse du système. Le Préfet doit permettre l'aliénation des domaines, la prise en charge à domicile des miséreux. L'on en vient même à mettre à la rue, dès l'âge de 12 ans, les enfants trouvés. Il fait distribuer des graines aux communes, une soupe populaire à Nice. Il avoue au ministre: "le dut est manqué jusqu'à ce jour".

Finalement, Dubouchage put obtenir 50.000 fr pour secourir les malades et 300.000 fr pour accélérer la construction de la route "de Paris à Rome" (l'actuelle Grande Corniche) moyen détourné pour réserver la misère. Il en prélèvera le tiers pour faire réparer les chemins vicinaux, c'est-à-dire pour secourir de toute urgence certaines communes du département.

Néanmoins, ce qui permit à Dubouchage de limiter le désastre, ce fut la charité publique. A son appel et à celui de l'évêque, répondit un grand élan. Les "hommes de l'art" (Fodéré Risso - Révelat...) "ont assisté et soigné les pauvres avec la même attention que les individus propriétaires" et le préfet signalera au ministre le rôle de l'abbé Spitaliéri de Cessole.

- Travaux Publics.

Là encore, rien n'était possible sans le secours de celui-ci négligea fort le département malgré les appels du préfet. La seule réalisation complète fut celle de l'actuelle Grande Corniche, baptisée "Route impériale de 1ère classe n°8 de Paris à Rome". Sans doute Bonaparte se souvenait-il du chemin "âpre et dangereux... qui ne permet pas aux moindres voitures de rouler"? Sa vocation militaire explique son tracé éloigné de tous les centres habités du bord de mer. Les abrupts rocheux imposaient d'ailleurs une voie détournée et le tracé de la route s'inspire de celui de la Via Aurelia. Alpage, chargé de l'exécution, obtint les crédits nécessaires jusqu'en 1810, ce qui permettait tout juste d'atteindre la Turbie. La famine permet à Dubouchage de relancer les travaux. En 1814, la route atteignait à peine Menton, mais elle n'était pas fréquentée par les gens du pays, pas plus que pour les relations avec l'Italie.

Cette route n'était qu'un tronçon: à Menton, il n'y avait plus qu'un chemin; au Var, le pont était de bois, construit à la hâte pour le passage des troupes de Anselme. Il eût été logique de le reconstruire en dur. Le ministre ne se laissa fléchir qu'en 1813, juste le temps de poser une première pierre avant la chute finale.

Dans les autres domaines, Dubouchage échoua. Il lutta en vain pour obtenir le percement d'un tunnel au col de fende pourtant route impériale de 2e catégorie. "Il faut percer ou renoncer au passage menace-t-il.

Autre nécessité, la route de Puget-Théniers. Avec l'aide de Blanqui et de son collègue des Hautes-Alpes pour faire admettre le principe d'une route d'intérêt national, Dubouchage réussit à arracher des Ponts et Chaussées un plan (en 1810). Il pouvait offrir 4.807 journées de travail gratuites fournies par les populations des communes intéressées. Le gouvernement restant muet, il essaya de relancer l'affaire en invoquant l'exploitation de la forêt domaniale de Clans, ce qui permettrait la reprise des constructions navales de Villefranche. Tous ces efforts aboutirent à voir le sentier muletier existant prendre le rang de route départementale n°118 ! Ne parlons pas du projet Breil-Vintimille !

Les chemins vicinaux étaient aux bons soins des communes. Vu le relief, les ravinements incessants, c'étaient des "horreurs". Les conseillers d'arrondissement en vinrent à ne plus se déplacer...

Pour le reste, on ne fit que du replâtrage : remplacement des madriers écroulés du pont du Var, éboulements colmatés grosso-modo, curetage superficiel du port "impraticable pour les bateaux fortement chargés" (les bateaux, de simples tartanes) relèvement des digues du

"paglion" dévastateur impénitent.

Il est dommage que l'intérêt que montra Dubouchage pour ces questions ne put être soutenu en hauts-lieux. Les ressources locales ne lui permirent rien de durable.

Dubouchage s'est préoccupé dès son arrivée de cette question qui lui paraissait importante dans un département récemment converti à la culture française. Rien de bien sérieux n'avait été fait jusque là. Le préfet, outrepassant ses pouvoirs, s'intéressa de près aux efforts des municipalités.

Malgré la pauvreté du département, il y aura 77 écoles primaires de garçons et une seule de filles (à Nice). Mais quel enseignement ! Il n'y a pas de maîtres. Dubouchage apprend avec stupeur que les curés des communes d'intérieur enseignent l'italien ! De toute façon parlant le français "mal et avec un accent ultramontain et toujours provençal, ils ne sont aucunement en état de l'enseigner avec succès"..

Défly avait essayé de prolonger l'enseignement à peine organisé de l'École Centrale, supprimée à l'avènement de l'Empire. Il mit sur pied une école secondaire aux frais de la ville. Les professeurs avaient décidé de poursuivre les cours, même gratuitement, en attendant la création du lycée d'État, décidé sur le papier dès 1803. Fodéré en était le directeur. Dubouchage se plaisait à tout régler et présidait les examens. Le mérite de cette initiative est d'autant plus grand que le lycée se faisant attendre, la municipalité persista dans cette voie onéreuse, alors qu'elle intéressait 113 élèves qui se refusaient pour la plupart, à payer.

Le lycée tant attendu n'ouvrit ses portes qu'en 1812. La ville avait commencé des travaux dans l'ancien couvent des augustins. Dubouchage réclamait en vain des crédits et une décision officielle d'ouverture. Sur ses conseils, le maire De Orestis obtint une entrevue avec l'Empereur en 1811, entrevue que lui ménagea Masséna. Il n'en revint qu'avec le titre de proviseur et l'assurance que le lycée serait officiellement ouvert pour 1812. Cela n'apportait pas les crédits nécessaires. La ville encouragée cependant, accélérera les travaux. Le recteur Eymar, sur l'insistance de Dubouchage, envoya un inspecteur extraordinaire qui revint effrayé de sa visite "il n'en est résulté dans ma tête qu'une grande confusion, un chaos". Finalement, après bien des tribulations, De Orestis put ouvrir son lycée, mais au moment où son renom commençait à s'étendre, le retour à l'autorité sarde anéantit cet effort.

Ainsi l'enseignement fut laissé entièrement aux soins des municipalités. La ville de Nice s'est efforcée de donner un enseignement secondaire qui profita malgré tout à la bourgeoisie de la ville.

- Les Évènements de 1814.

Avec l'année 1814, le désarroi devient général. Dubouchage était tout entier absorbé à lever les impôts et les conscrits. Il fut contraint à des méthodes arbitraires des colonnes mobiles battaient la montagne, arrêtant les excités, les agents royalistes, les réfractaires, soutenant les percepteurs et les agents des Droits Réunis. Il fit enrôler dans la Garde Nationale tous les citoyens de 21 à 60 ans. Des postes permanents stationnaient devant les mairies. Mais tout s'écroula avec l'abdication. C'est Masséna qui fit transmettre la nouvelle à Dubouchage. La population manifesta sa joie aux cris de "La Paix!". Le préfet essaya alors de faire acclamer Louis, roi de France. On ne lui répondit que par des "Vive Victor Emmanuel!"...

Le lendemain, Dubouchage envoyait son adhésion personnelle ainsi que celle de ses collaborateurs au nouveau gouvernement, et écrivait dix maires : "Si les autorités veulent prendre une nouvelle cocarde, je pense qu'elles doivent prendre la couleur blanche car jusqu'à ce que le sort politique des pays de ce département soit fixé, ils sont censés faire partie du royaume français".

Sous la pression de l'opinion, Dubouchage lâcha du lest pour ne pas gâcher les dernières chances françaises. Il suspendit la perception des impôts, renvoya les conscrits dans leurs

foyers. La foule se vengeait sur quelques agents détestés et à San Remo incendiait les rôles des contributions, de la conscription, le cadastre et le bulletin des lois.

Tandis que Dubouchage s'efforçait de limiter le désordre, le gouvernement provisoire l'abandonnait à son sort. Il l'informa: "Je dois vous dire que la satisfaction générale se rapporte principalement à l'espoir que chacun nourrit, de rentrer sous la domination de son ancien souverain (partie au roi de Sardaigne, partie au prince de Monaco) si j'excepte seulement le vote des négociants de Nice qui, sous le rapport du commerce, préférèrent rester à la France. Quant eux habitants de San Remo, ils manifestent formellement et hautement le désir de partager le sort de la Ligurie et surtout d'être indépendants et de la France et de la Savoie.". Rien plus, Dubouchage fut laissé dans l'ignorance des tractations et il ne fut informé de la décision du prince de Schwartzenberg d'occuper Nice que par un avis placardé sur les murs. La signature de l'armistice lui enleva l'arrondissement de San Remo, toujours sans qu'il en fût informé. Dans ces conditions, Dubouchage laissa Caissoti et Roubion conduire une députation de la mairie de Nice à Turin et prétextant des ordres étrangers à son administration, qu'il avait reçus, il décida de partir. Ses collaborateurs stoïques attendirent l'ordre officiel. C'est le 27 mai 1814 que Sauvaigüe, secrétaire général, remit les pouvoirs du préfet au régent des forteresses de Nice, Fighiéra.

Ainsi Dubouchage adopta une attitude de juste milieu. Refusant d'appliquer les ordres draconiens de l'Empire moribond, dont il prévoyait le mauvais effet sur la population, il s'efforça de maintenir l'ordre public sans donner à son action une teinte politique appuyée. Il estimait cependant de son devoir, malgré sa conviction que les Alpes-Maritimes ne resteraient pas françaises, de faire proclamer Louis successeur de Napoléon.

Lui-même sut ménager l'avenir. Il est considéré comme un de ceux qui se convertirent à la nouvelle monarchie avec le plus d'habileté et le plus de dignité. Il est vrai qu'avec l'aide de son frère, le terrain était préparé, mais il ne crut pas nécessaire d'accompagner ce ralliement de protestations enflammées, ni d'un reniement spectaculaire du régime impérial qui l'avait fait baron. Il retrouva très vite une préfecture plus proche de sa famille: celle de la Drôme.

CONCLUSION

Dubouchage ne fut pas un préfet apprécié de l'Empereur: "Il est excellent pour son petit département, mais son autorité est malheureusement diminuée par l'âge et ses affections familiales" dit un rapport secret. En fait, il manquait d'envergure. Son zèle se réduisait à un travail consciencieux, dépourvu de toutes flagorneries et il ne se montra sévère que pour la conscription et les impôts. Personne ne lui en fit grief, il fut même populaire. On savait faire le départ entre le personnage officiel et l'homme. Il était aimable et enclin à l'indulgence envers ses collaborateurs, réellement dévoué aux intérêts si critiques de son département, sincèrement touché par la misère des années 1811-12. -Mieux, on le considérait comme un homme de bons conseils et Durante, farouchement "anti bonapartiste" vante "sa sagesse, son savoir-vivre et son administration éclairée". Et alors qu'il n'y était plus forcé, l'administration française suspendue, le conseil municipal de Nice, fit voter l'impression d'une médaille en or "en l'honneur du marquis J. Gratet Dubouchage" avec ces commentaires: "... pendant dix années, il a su adoucir les rigueurs du dernier gouvernement pendant le règne de Napoléon. Il administrait à la Bourbon et avec cette sagesse qui sous les princes de la liaison de Savoye a fait et fera encore le bonheur des habitants des Alpes-Maritimes...."

Ne nous abusons pas. Cette sympathie, seuls les milieux éclairés de la bourgeoisie commerçante de Nice l'ont ressentie. Pour elle, Dubouchage fut l'homme d'un ordre nouveau, n'abusant pas de ses pouvoirs, et faisant régner l'ordre administratif et social. Pour quelque temps aussi, les Niçois eurent l'impression que l'on avait fait quelque chose pour leur région. L'administration sarde, à l'esprit rétrograde et indifférent, le recul du temps, achevèrent de

revaloriser sinon l'Empire, du moins son représentant. Nice moderne sut s'en souvenir pour avoir donné le nom de Dubouchage à l'un de ses principaux boulevards.